

Franche-Comté

Contrôle technique : les motards ont une idée pour mettre la pression

Vent debout contre le contrôle technique moto, ils menacent les centres agréés qui le mettraient en place de les priver de leurs voitures, soit plus de 3,9 millions de véhicules. Les Motards en colère 25 et 90 préparent dès maintenant la riposte contre une mesure qui doit entrer en vigueur en avril.

Pour les motards, l'équation est simple. Estimant que le contrôle technique obligatoire pour les deux-roues est le fruit du lobbying acharné du principal opérateur privé dans ce domaine, ils vont opérer de la même manière pour faire pression. « Dès le début de l'année, partout en France », explique Florian Monnin, coordinateur de la Fédération des motards en colère du Doubs (FFMC 25), « nous allons rendre visite aux gérants de centres de contrôle technique, en ciblant particulièrement les enseignes de ce groupe. Nous leur demandons s'ils comptent mettre en place chez eux un contrôle technique moto. Et si c'est le cas, nous leur expliquerons que 99 % des motards ont aussi une voiture. Et que ces voitures, eh bien ils iront désormais les faire contrôler ailleurs ! Vu que les utilisateurs de deux-roues sont près de 3,9 millions

en France, je pense qu'ils ne seront pas insensibles aux conséquences économiques... »

On l'aura compris, les motards sont particulièrement remontés contre cette obligation, qui doit entrer en vigueur le 15 avril prochain.

« Un contrôle inutile »

Elle fait suite à un arrêté ministériel, lui-même consécutif à une décision du Conseil d'État entérinant cette contrainte, nouvelle pour les possesseurs de deux-roues. Depuis des années, le gouvernement a repoussé la mesure, issue d'une simple recommandation de la Commission européenne. Mais un recours formé par trois associations parisiennes, couronné d'une décision favorable du Conseil d'État, vient désormais imposer un « contrôle visuel » obligatoire aux motards. « Ce qui est amusant », sourit Florian Monnin, « c'est que ces associations sont partie prenante dans des sociétés de location et de ventes de vélos et de trotinettes... »

« En termes de sécurité, ce contrôle sera parfaitement inutile », estime Bernard Dauguet, de la FFMC 90. « Car il



En Franche-Comté, comme partout en France, les motards s'apprennent à combattre pied à pied une obligation qu'ils jugent inutile. Photo d'archives Alexandre Marchi

s'appuie sur la vérification d'éventuelles défaillances techniques, dont les sociétés d'assurances indiquent qu'elles ne sont responsables que de 0,3 % des accidents ». À titre de comparaison, les défaillances de la chaussée sont à l'origine de 3 % des accidents. Ces arguments, les motards vont les soumettre, à leur tour, au Conseil d'État, dans un recours en annulation de l'arrêté ministériel, actuellement en préparation.

Qui pour manipuler les motos ?

« Nous soulèverons aussi le caractère inégalitaire de cette obligation », complète Florian

Monnin. « Compte tenu qu'un deux-roues roule beaucoup moins qu'une voiture, la fréquence du contrôle technique sera près de quatre fois supérieure pour un motard que pour un automobiliste pour le même kilométrage. » Et en termes de coût, la contrainte sera de deux à trois fois plus chère.

D'autres questions se posent : les centres agréés auront-ils les moyens d'équiper leurs locaux de matériels spécifiques ? Qui manipulera des engins qui peuvent peser 400 kg pour certaines grosses Harley, ou qui « grimpent aux arbres » pour des machines dédiées au tout-terrain ?

« Je doute que les employés soient formés pour maîtriser des machines qui, pour leur conduite, y compris moteur coupé, exigent un permis particulièrement difficile », s'interroge encore Florian Monnin. « On nous dit que ce seront peut-être aux propriétaires de manipuler leur moto... Mais le public n'a théoriquement pas le droit d'entrer dans un centre de contrôle. C'est n'importe quoi ! »

Manifs monstres dans les tuyaux

Quant à l'argument écologique avancé par les partisans des visites obligatoires, la FFMC met en avant un rapport récent de l'Ademe, qui indique que les motos sont nettement plus propres que les voitures, en rejetant en moyenne deux à trois fois moins de CO2.

Contre ce contrôle qui pourrait coûter 50 €, « seulement destiné à faire du fric », les motards annoncent des manifestations monstres le week-end des 13 et 14 avril, à la veille de l'entrée en vigueur supposée de l'arrêté ministériel. À Besançon, Belfort, Lons, Dijon, Mulhouse, Épinal, il faudra s'attendre, ces jours-là, à du bruit et de la fureur.

● Serge Lacroix

Doubs

Go fast avorté sur l'A36 avec 80 kg d'herbe et de résine de cannabis: 30 mois de prison

Le 19 octobre dernier, le pique-nique a tourné court sur l'aire de la Combe de Fougère de l'A36, entre Baume-les-Dames et L'Isle-sur-le-Doubs. Les douanes ont fouillé le véhicule d'un Polonais, résidant en Allemagne, qui contenait plus de 80 kg de résine de cannabis et d'herbe. L'homme, jugé ce mardi au tribunal de Montbéliard, écope de 30 mois de prison. Il a interdiction de remettre les pieds en France.

Tout part d'un contrôle de routine sur une aire de l'A36, entre Besançon et Montbéliard, le 19 octobre dernier. Les douaniers s'intéressent au conducteur d'une Golf Volkswagen immatriculée en Espagne. Au regard de ce qu'ils découvrent dans l'habitacle (trois téléphones, une carte sim, un traceur), ils sont persuadés d'avoir affaire à la voiture ouverte d'un go fast.

Pas de temps à perdre, les agents rejoignent immédiatement l'aire de repos de la Combe de la Fougère, située en

amont, à L'Hôpital-Saint-Liefroy, en espérant y trouver le véhicule « transporteur » de stupéfiants. Bingo ! Rafal Dawid, un Polonais résident en Allemagne, 27 ans, est sur la zone de pique-nique. Il se déclare chauffeur routier, n'a pas de camion, ni de permis y correspondant d'ailleurs.

Le commanditaire, un mystérieux Sacha

Dans sa BMW 4x4 (louée), près de 55 g de résine de cannabis et 25,47 g d'herbe sont découverts. « Vous ne connaissez pas le conducteur de la Golf alors que vous avez dormi dans le même hôtel que lui en septembre dans le Puy-de-Dôme (63) et que vous avez été formellement identifié par un employé », observe la présidente du tribunal de Montbéliard, Nelly Dupret, ce mardi 26 décembre.

La voiture était sous étroite surveillance des douanes de Toulouze, qui soupçonnaient le conducteur d'être impliqué dans des go fast. Le prévenu, sans casier judiciaire, est con-



Une représentante des douanes a rappelé la valeur des 80 kg de stupés saisis : entre 270 000 € et 600 000 €. Photo DR

fus : « Je le connaissais vaguement, on échangeait des voitures. » Et d'admettre qu'il rejoignait l'Alsace où il devait déposer la marchandise, chargée en Espagne, pour le compte d'un certain « Sacha » : « Je voulais éponger mes dettes d'environ 50 000 € et je devais toucher 1 000 € »

« On est dans une structure organisée »

L'exploitation de son téléphone montre qu'il a effectué deux trajets Espagne/Allema-

gne au mois d'août. Et qu'il fait l'objet d'une procédure, dans ce dernier pays, pour extorsion. « On est dans une structure organisée avec une voiture ouvreuse et une autre porteuse », confirme le substitut du procureur Frédéric Muyle, qui requiert trois ans de prison ferme, le maintien en détention, l'interdiction définitive du territoire français et la confiscation du véhicule.

« Ce qui est surprenant, c'est qu'il n'y ait qu'une seule personne dans le box. Où est le conducteur de la Golf ? » interroge M^e Guichard, à la défense. L'avocat décrit un primo-délinquant, pris à la gorge financièrement, fragilisé, qui a été hospitalisé à plusieurs reprises en unité psychiatrique. « D'où le passage à l'acte », ajoute-t-il.

Rafal Dawid a finalement été condamné à 30 mois de prison avec le maintien en détention, à 50 000 € d'amende douanière et aux autres peines réclamées par le parquet.

● Aude Lambert

Liesle ● Accident mortel : le jeune automobiliste de 20 ans était parti « fâché »

Une terrible sortie de route a eu lieu ce lundi 25 décembre vers 22 h 15 sur la commune de Liesle. Alors qu'il circulait sur la D17 en direction d'Arc-et-Senans, un jeune homme de 20 ans a perdu le contrôle de son véhicule. Selon les premiers éléments, la voiture a violemment percuté un arbre, avant de s'immobiliser dans un champ.

Série noire après l'accident de Fallerans

Les pompiers et le Smur se sont précipités sur les lieux pour se porter au chevet de la victime. Mais malgré leurs efforts, l'automobiliste n'a malheureusement pas survécu à ses blessures. Les gendarmes étaient également sur place, afin de procéder à de premières constatations. Le conducteur serait parti « fâché » de l'endroit où il se trouvait, roulant à une vitesse a priori élevée. Les détails de ce drame de Noël restent à préciser. Une autopsie est prévue dans les jours à venir, précise la gendarmerie. Il y a quelques jours déjà, un accident semblable survenu à Fallerans avait coûté la vie à un autre Doublin âgé de 20 ans.

● W.G.